



Le 7 février 2023

Extrait du Procès-Verbal
Résolution 377-2023

Province de Québec
MRC Athabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 6 février 2023, 19 h 30, à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec.

Sont présents:

Monsieur Guy Dupuis	Siège 1
Monsieur Jacques Pépin	Siège 2
Monsieur Éric Morissette	Siège 3
Madame Nadia Hébert	Siège 4
Madame Joséane Turgeon	Siège 5
Madame Claudia Quirion	Siège 6

Président de la séance : Monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Annick Girouard

DEMANDE DE CHANGEMENT AUX RÈGLEMENTS DE LA COMPAGNIE CJC 2000 INC.

ATTENDU QUE la compagnie CJC 2000 Inc. par le biais de son propriétaire, monsieur Stéphane Tourigny à déposer une demande de modification aux règlements concernant le lot 5 180 481 cadastre du Québec, zone 11A;

ATTENDU QUE le lot appartient présentement à Gestion Jean-Yves Belleau et que le propriétaire, monsieur Jean-Yves Belleau accepte la démarche en question;

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir l'autorisation d'utiliser une section du terrain à des fins industrielles, soit la fabrication et réparation de camion flèche (boomtruck), grue et camion;

ATTENDU QUE le site est présentement utilisé à des fins de cimetière automobile et que le projet vise une réhabilitation du site;

ATTENDU QUE la municipalité voit d'un bon œil l'implantation d'une nouvelle industrie en remplacement d'un cimetière automobile;

ATTENDU QUE la réhabilitation du sol à des fins de cultures agricoles semble peu probable;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas d'autres emplacements afin de proposer une alternative au demandeur et elle juge que la demande n'engendrera pas d'effet négatif à l'agriculture;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Pepin, appuyé par monsieur Éric Morissette, que la municipalité accepte le projet de CJC 2000 Inc. et demande à la MRC d'Arthabaska de modifier son schéma d'aménagement afin de pouvoir faire cheminer la demande en question.

Copie conforme.

Donné à Saint-Valère, ce 7^e jour du mois de février 2023.

Annick Girouard
Directrice générale adjointe

